



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 202-12-2026

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 202,  
LUI-MÊME MODIFIÉ PAR LES RÈGLEMENTS 202-1, 202-2, 202-3, 202-4, 202-5,  
202-6, 202-7, 202-8, 202-9, 202-10-2023 ET 202-11-2024 CONCERNANT  
LE RÉGIME DE RETRAITE POUR LES EMPLOYÉS CADRES  
DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le directeur général et greffier :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à une séance ordinaire tenue le 2<sup>e</sup> jour de février 2026, a adopté le règlement numéro 202-12-2026 intitulé « *Règlement modifiant le règlement 202, lui-même modifié par les règlements numéro 202-1, 202-2, 202-3, 202-4, 202-5, 202-6, 202-7, 202-8, 202-9, 202-10-2023 et 202-11-2024 concernant le régime de retraite pour les employés cadres de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel* »;

QUE ce règlement soit déposé sur le site Internet de la Ville au [www.vjs.ca](http://www.vjs.ca). Une copie est également disponible au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec, J3R 1C9 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal;

QUE ledit règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,  
Ce 4<sup>e</sup> jour de février 2026.

Le directeur général et greffier,

Patrick Delisle, gma